

le fonctionnement. Or voici que le Gouvernement s'apprête à englober une autre province pour étendre ces travaux à deux provinces. C'est un genre d'entreprise qui est bon pour les Etats-Unis dont la population est de 135 à 140 millions d'âmes, mais il n'y a pas lieu de lancer l'affaire au Canada à l'heure présente sans au moins consulter les provinces, en particulier les deux vieilles provinces d'Ontario et de Québec. Le peuple devrait être appelé à se prononcer sur la mesure et, de même, la ville d'Ottawa. J'invite le premier ministre suppléant à réserver le projet de loi comme mesure secondaire, d'ici la prochaine session.

Quant au projet de nommer quinze membres à cette commission, ce serait une grave erreur de vouloir diriger la commission d'après les provinces, d'après les divisions géographiques, plutôt qu'au point de vue commercial. Lorsque la ville de Toronto a pris possession du réseau de transport, plusieurs réclamaient la formation d'une commission politique, mais nous avons nommé trois commissaires qui se sont acquittés de leur tâche avec beaucoup d'efficacité. Je ne suis pas en faveur d'un trop grand nombre de membres à une commission de ce genre. Ce ne sont jamais des dirigeants, mais des hommes de paille. La commission qui dirige l'éclairage, l'énergie et les moyens de transport dans notre province a donné satisfaction, elle a eu beaucoup de succès au point de vue financier, réalisant des excédents considérables.

Toute la question mérite un examen plus approfondi. Ce projet de modification à la loi de 1927 aura une très grande portée. Le Gouvernement fera l'acquisition de biens, jettera son dévolu sur une autre province et, si la commission se compose de quinze membres, elle se laissera guider par des considérations d'ordre provincial et géographique. On devrait nous présenter un rapport sur le sujet. Je ne vois pas pourquoi nous ne nommerions pas des ingénieurs canadiens de nos propres universités. Point n'est besoin d'aller en dehors du Canada pour trouver des hommes compétents.

C'est l'un des projets de loi secondaires du Gouvernement, qui pourrait en éliminer une vingtaine afin de nous permettre de terminer la session à la fin de la semaine prochaine.

M. W. R. THATCHER (Moose-Jaw) : J'ai quelques brefs commentaires à faire sur le projet de loi. Ainsi que je l'ai déclaré l'autre jour, j'en approuve le principe. J'estime que la plupart des Canadiens désirent l'embellissement de la capitale. Toutefois, j'incline à croire, avec l'honorable député de Broadview (M. Church), que cette initiative est prématurée. Il se peut que si je ne saisis pas l'importance de cette mesure, c'est que, comme on l'a laissé entendre l'autre jour, je

[M. Church.]

m'intéresse surtout aux affaires provinciales. Quoi qu'il en soit, ce projet de loi renferme certains articles que je ne puis approuver à l'heure actuelle.

La mesure comporte deux importantes propositions financières. Tout d'abord il s'agit de porter de \$200,000 à \$300,000 par an la subvention versée à la Commission. En second lieu, on projette, pour un avenir rapproché, d'accorder à la Commission une somme supplémentaire de 3 millions de dollars. Il me semble que la Chambre devrait examiner sérieusement cette dernière disposition, car il semble qu'on veuille mettre le plan Gréber à exécution presque sans aucun délai. Si ce que les journaux ont rapporté est exact, la réalisation du plan Gréber comportera éventuellement une dépense de 300 millions de dollars. J'ignore la somme exacte, mais il a été question de celle-là. Je m'oppose à la réalisation immédiate de ce projet, car j'estime que nous devons d'abord aller au plus pressant. Les intérêts du peuple canadien exigent que certains projets importants soient mis à exécution. Ainsi, l'eau est indispensable à notre existence. Dans les provinces des Prairies, des milliers de milles carrés n'en ont pas suffisamment. Une entreprise d'irrigation dans l'Ouest canadien est assurément plus importante que l'embellissement de la ville d'Ottawa. L'exécution des deux projets serait fort intéressante, mais l'embellissement d'Ottawa et de Hull peut être considéré comme un luxe, tandis que l'irrigation dans l'Ouest canadien n'en est pas un. Il ne serait pas judicieux d'affecter, en ce moment une telle somme à l'embellissement d'Ottawa lorsque nous avons tant d'autres travaux plus importants à exécuter.

M. J. M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario) : Je veux formuler quelques observations de portée générale sur cette mesure. Mes remarques s'inspirent de la question qu'a posée l'autre jour le chef de l'opposition (M. Bracken), lorsqu'il a demandé si, au moment de la deuxième lecture, le ministre suppléant nous donnerait une idée des dépenses que comporte ce projet de loi.

J'ai, pour ma part, une autre question à poser. Je constate, à la lecture du bill, que, outre la somme prévue de \$300,000 par an, la commission pourra de son propre chef, disposer d'une somme supplémentaire de 300 millions. Il me semble qu'on permet une trop grande latitude en ce qui concerne la façon dont ces fonds pourront être dépensés. Je me demande si nous ne nous éveillerons pas un beau matin pour constater que le montant de \$300,000 est épuisé et que la somme de 300 millions a été affectée à des travaux dont nous n'avons jamais entendu parler. On pourra